

Circulation, environnement et prévention

Test de cyclisme (examen de vélo)

Principe

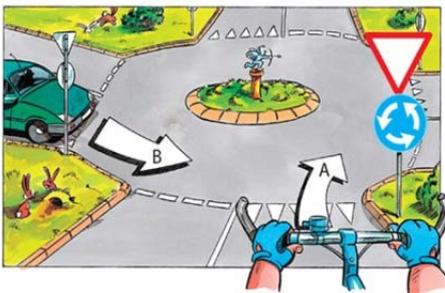
Nous faisons régulièrement passer des examens de vélo. Cet examen, composé d'une partie théorique et d'une autre pratique, se fait en principe en 5^e année.

Préparation

Les moniteurs de circulation préparent les élèves de manière ciblée à l'examen de vélo. Dans ce contexte, le soutien des parents et du corps enseignant est indispensable et précieux.

Déroulement

3.1. Théorie



La plupart du temps, la partie théorique se fait avant la pratique. Des questions orientées sur la pratique sont posées pour vérifier si les élèves ont les connaissances théoriques nécessaires pour se comporter de manière sûre dans le trafic.

3.2. Pratique



La partie pratique vise à vérifier si le ou la cycliste adopte un comportement correct dans l'espace public routier. Avant le test pratique, l'équipement est contrôlé afin de voir s'il respecte les prescriptions.

Les trajets sont choisis de façon à pouvoir faire une évaluation objective et pertinente du point de vue de la sécurité.

Pendant l'examen pratique de vélo, les élèves doivent porter une veste lumineuse et un casque de vélo. Si, en raison de la

situation locale, aucun trajet n'est à disposition afin d'effectuer la partie pratique, il est possible par exemple de le faire sous la forme d'un parcours.

Rattrapage

Les examens de vélo ont pour but premier de renforcer la sécurité routière. C'est pourquoi les enfants peu sûrs d'eux ou ayant fourni une prestation insuffisante sont soutenus de manière ciblée. Une lettre est adressée aux parents, dans laquelle un cours de rattrapage est proposé à leur fille ou fils n'ayant pas satisfait aux exigences.

Avez-vous des questions sur l'instruction routière? N'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse praevention@police.be.ch